

BÂTISSEUR



Le Bâtisseur est en ligne sur le site apchq.com | Septembre 2018



Au Club de golf Mont Orford : Assemblée générale annuelle et soirée hommage à M. Gaétan Rouillard



Détails à la page 3

Matches des Phoenix

Calendrier de la loge APCHQ

Page 5



Sommaire

Nouvelles brèves ■ 3

Matches des Phoenix ■ 5

Chronique juridique ■ 6

La lettre d'intention
et son implication
dans le processus
de négociation
d'une transaction
commerciale

Chronique technique ■ 8

Les ponts thermiques,
une porte d'entrée
pour le froid!

Nouvelles de La Relève ■ 9

Formations et calendrier
d'événements ■ 10

Nouveaux membres ■ 11
Bienvenue!

Le Bâtisseur est publié 5 fois l'an
par l'APCHQ-Estrie.

Coordination et textes :
Amélie Patoine

Conception et mise en page :
Danielle Paré
819 569-4141



Mot du président

M. Alain Patry

En cette fin d'été, que rajouter de plus sur les conditions météorologiques exceptionnelles que nous avons connues! Et pour poursuivre dans la même veine, l'activité économique dans la région a été des plus favorables pour la très grande majorité des membres de l'APCHQ-Estrie. Des prévisions économiques récentes indiquent que pour la prochaine année, la ville de Sherbrooke connaîtra la plus forte croissance parmi les villes de taille moyenne au Canada (+ 2,1 %).

Au niveau politique, afin d'améliorer l'accès à la propriété, le gouvernement du Québec a mis en place un nouveau crédit d'impôt non remboursable pour l'achat d'une première habitation. Un premier acheteur pourra ainsi réduire son revenu imposable de 5000 \$, afin de reconnaître certains frais payés lors de l'achat d'une première maison et qui ne sont pas compris dans l'hypothèque.

Annoncée par la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, Lise Thériault, cette mesure se traduira par un crédit d'impôt de 750 \$. En considérant le crédit d'impôt fédéral, les premiers acheteurs admissibles pourront ainsi obtenir jusqu'à 1376 \$ d'allègement fiscal.

Il est estimé qu'environ 47 000 familles répondront aux critères leur permettant de profiter de cette mesure.

Du côté des activités de votre Association, on peut souligner le succès du 39^e tournoi de golf qui a eu lieu le 24 août dernier. Le soleil et la bonne humeur étaient au rendez-vous, au grand plaisir de tous!

Faisons maintenant place au 6 à 8 du Président, qui aura lieu le 27 septembre prochain, où nous rendrons hommage à un grand bâtisseur de la région, M. Gaétan Rouillard. Dans les dernières années, MM. Gérard Allard et Claude Laffage ont été honorés. Nous poursuivons cette belle coutume et c'est avec grand plaisir que je vous invite tous à venir leur serrer la pince tout en passant une agréable soirée au club de golf du Mont Orford.

Cette activité sera précédée de notre assemblée générale annuelle et plusieurs postes d'administrateurs seront en élection. Pour toute information à ce sujet, je vous invite à contacter le directeur général de notre Association, M. Sylvain Mathieu.

Enfin, tous les membres seront invités à une journée spéciale le 8 novembre prochain. Nous en profiterons pour offrir la mise à jour obligatoire du système d'information sur les matières dangereuses au travail (SIMDUT) qui doit être effectuée avant le 1^{er} décembre prochain. Par la suite, nous discuterons des services aux membres de notre Association dans une agréable formule 5 à 7. Nous espérons vous y voir en grand nombre. ■

Alain Patry, président
APCHQ, région de l'Estrie



M. Gaétan Rouillard sera honoré lors de la soirée.

Assemblée générale et Soirée du président

L'événement aura lieu le 27 septembre au Club de golf Mont Orford.

Inscrivez-vous auprès d'Amélie Patoine à service@apchq-estrie.com



Obtenez un sondage de satisfaction de votre clientèle pour seulement 275 \$

Ce sondage exclusif aux membres vous permettra de connaître le niveau de satisfaction de votre clientèle pour vos projets de construction neuve ou de rénovation.

Pour plus de renseignements, communiquez avec votre association régionale ou rendez-vous sur apchq.com/sondage.



25 000 \$ à la Maison de la Famille

L'APCHQ, par le biais de sa Fondation, remettrait un chèque de 25 000 \$ à la Maison de la Famille de Sherbrooke afin de faire les travaux de rénovation rendus nécessaires par l'usure du temps à leur bâtiment de Sherbrooke. Ce don permettra à la Maison Oxygène Estrie de poursuivre sa mission auprès des pères en difficultés.

Retour sur le tournoi de golf 2018



Vendredi le 24 août dernier a eu lieu le 39^e tournoi de golf de l'APCHQ-Estrie au Club de golf de Milby. L'événement a été une réussite sur tous les points!

Sur la photo, de gauche à droite : M. Gaétan Savoie, Desjardins Assurances générales; M. François Bernier, vice-président principal, Affaires publiques APCHQ Provinciale; M. Sylvain Mathieu, directeur général de l'APCHQ-Estrie et M. Bruno Desjardins, Desjardins Assurances générales.

Alliance
CUISINE MODULAIRE

4711, boul. Bourque
Sherbrooke (Québec)
J1N 2G6

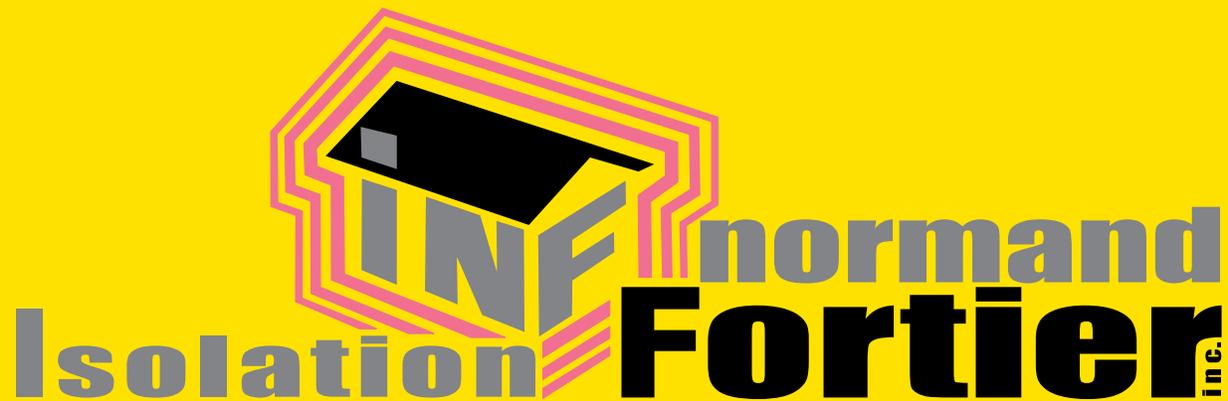
T | 819 791-4999
F | 819 791-4992
info@cuisinealliance.ca
www.cuisinealliance.ca

TERRAINS À VENDRE

En prévente, phase n° 1
Pour entrepreneurs,
développeurs et particuliers

MULTIFAMILIAL ■ UNIFAMILIAL ■ JUMELÉ
819-846-2919 | 819-823-4678

Uréthane giclé



RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL

■ Laine soufflée ■ Ignifugation



Les **EXPERTS** d'Isolation Normand Fortier proposent à leur clientèle une expertise de pointe

819 822-1260 ■ WWW.ISOFORTIER.COM



DÉCONTAMINATION / IGNIFUGATION / DÉMOLITION

DÉCONTAMINATION

IGNIFUGATION

DÉMOLITION

Nous desservons le secteur commercial, institutionnel et industriel dans le domaine de l'ignifugation, la démolition et la décontamination de bâtiments (amiante, plomb, moisissure, béryllium, etc.)



LE PHOENIX DE SHERBROOKE

Assistez à un match dans la loge APCHQ-Estrie!

Les membres de l'APCHQ-Estrie ont l'opportunité de réserver jusqu'à six billets dans la loge pour assister à un match du Phoenix de la ligue de hockey junior majeur du Québec.

Coût : 10 \$ par billet sera facturé à l'entreprise (les montants amassés seront remis à la Maison Oxygène Estrie)

Réservation obligatoire : toutes les demandes de réservations doivent être adressées à service@apchq-estrie.com ou en contactant Amélie Patoine au 819 563-9643, poste 224.

En cas d'annulation, vous devez aviser l'APCHQ au moins 24 heures à l'avance, sans quoi les billets vous seront facturés.



MATCHS DISPONIBLES

SAISON RÉGULIÈRE 2018-2019

DATE	VISITEUR	JOUR	HEURE
28 septembre 2018	Remparts - Québec	Vendredi	19 h 00
6 octobre 2018	Cataractes - Shawinigan	Samedi	16 h 00
7 octobre 2018	Océanic - Rimouski	Dimanche	15 h 00
18 octobre 2018	Titan - Acadie-Bathurst	Jeudi	19 h 00
20 octobre 2018	Mooseheads - Halifax	Samedi	16 h 00
28 octobre 2018	Voltigeurs - Drummondville	Dimanche	15 h 00
2 novembre 2018	Huskies - Rouyn-Noranda	Vendredi	19 h 00
30 novembre 2018	Wildcats - Moncton	Vendredi	19 h 00
8 décembre 2018	Océanic - Rimouski	Samedi	15 h 30
12 décembre 2018	Armada - Blainville-Boisbriand	Mercredi	19 h 00
14 décembre 2018	Huskies - Rouyn-Noranda	Vendredi	19 h 00
30 décembre 2018	Tigres - Victoriaville	Dimanche	15 h 00
31 décembre 2018	Olympiques - Gatineau	Lundi	14 h 00
9 janvier 2019	Tigres - Victoriaville	Mercredi	19 h 00
13 janvier 2019	Armada - Blainville-Boisbriand	Dimanche	15 h 00
27 janvier 2019	Olympiques - Gatineau	Dimanche	15 h 00
7 février 2019	Drakkar - Baie-Comeau	Jeudi	19 h 00
15 février 2019	Cataractes - Shawinigan	Vendredi	19 h 00
17 février 2019	Screaming Eagles - Cape Breton	Dimanche	15 h 00
6 mars 2019	Remparts - Québec	Mercredi	19 h 00
8 mars 2019	Saguenéens - Chicoutimi	Vendredi	19 h 00
9 mars 2019	Huskies - Rouyn-Noranda	Samedi	16 h 00

La lettre d'intention et son implication dans le processus de négociation d'une transaction commerciale

Crochetière
— Pétrin.

■ Droit de la
construction

Lorsque les termes « transaction commerciale » sont invoqués, plusieurs éléments nous viennent généralement immédiatement à l'esprit : coûts, honoraires professionnels, implication financière, complications, contrats, et évidemment, NÉGOCIATIONS.

Concernant ce dernier élément, il s'agit certainement du point névralgique de toute transaction, qu'elle soit qualifiée de commerciale ou non. Bien qu'il soit possible de soutenir que toutes les négociations sont uniques et propres à chaque cas d'espèce, il n'en reste pas moins que le processus de conclusion d'une entente suit généralement un certain tracé. Entre autres choses, ce type de transaction peut faire l'objet d'un échange préalable de documents et d'ententes précontractuelles.

Parmi ces documents précontractuels, il sera possible de retrouver une lettre d'intention. Habituellement utilisée pour démontrer le sérieux de la transaction envisagée (ou simplement le sérieux d'une partie) le contenu de cette lettre va généralement varier en fonction de l'entente à venir et de ce que les parties auront voulu y inclure, mais nous pouvons notamment y retrouver un résumé (détaillé ou non) de la transaction envisagée, un échéancier, une promesse d'exclusivité de négociation ou de négociation de bonne foi ou encore des informations sur le financement projeté.

LE CARACTÈRE POTENTIELLEMENT CONTRAIGNANT D'UNE LETTRE D'INTENTION

Suivant l'interprétation donnée par les auteurs et les tribunaux sur la question, il appert qu'une lettre d'intention, malgré qu'elle soit approuvée et signée par les parties à un futur contrat, n'est considérée que comme un document précontractuel.

À cet effet, elle n'a pas toujours de caractère contraignant à moins que les parties aient clairement indiqué que leur intention était que ladite lettre d'intention et les éléments qui y sont contenus comportent des obligations et soient contraignants¹.

Ainsi, il convient de mentionner qu'en vertu de l'article 1425 du *Code civil du Québec*, les tribunaux ont l'obligation de rechercher l'intention réelle sans se limiter au sens littéral des termes utilisés dans les documents contractuels ou précontractuels. Afin de déterminer son caractère obligationnel, le tribunal doit donc analyser le contenu d'un acte juridique portant le titre « lettre d'intention » ainsi que la volonté réelle des parties sans s'arrêter au sens littéral des termes utilisés pour déterminer s'il s'agit d'une promesse de contracter, d'un contrat (offre acceptée) ou d'un engagement précontractuel sans force exécutoire².

Par ailleurs, les tribunaux retiennent parfois que la lettre d'intention tient plus de l'accord de principe ou du document

préparatoire puisque même lorsqu'elle traite des points principaux d'une transaction future, il n'en reste pas moins que l'entente en soi requiert souvent (mais pas toujours) des négociations sur des détails additionnels et complémentaires, que l'on qualifie généralement d'essentiels, pour couvrir tous les aspects importants de la transaction projetée³.

Notamment, s'il ne reste aucun détail additionnel à négocier ou à réviser, un juge pourrait en venir à la conclusion que malgré son titre de « lettre d'intention », le document constitue en fait une véritable promesse de vente (ou d'achat), dûment acceptée avec l'ensemble des obligations qui y sont reliées⁴.

À la lumière de ces informations, il importe donc de rappeler que la prudence est toujours de mise lorsque vient le temps de signer ou de rédiger une telle lettre d'intention afin de s'assurer que le document reflète ce que vous désirez et ce qui a été convenu expressément.

Soyez d'ailleurs assuré que les avocats de l'équipe de Crochetière, Pétrin s.e.n.c.r.l. demeurent disponibles et à l'écoute pour toutes questions ou pour vous conseiller avant la signature d'une telle lettre d'intention. ■



M^e Jean-Philippe Gagnon Savard est avocat chez Crochetière, Pétrin s.e.n.c.r.l. et se spécialise en droit de la construction et litige civil général. Pour toutes questions ou conseils juridiques, n'hésitez pas à communiquer avec lui au 819 822-4477.

¹ ROBILLARD, Yves, *Le contentieux de l'offre*, Développement récent en droit des affaires, Volume 371, 2013, aux pp. 79 à 82 et voir également l'arrêt *Jolicoeur c. Rainville*, 2000 CanLII 30012 (QCCA) aux paragraphes 49 à 52.

² Voir notamment la décision 4300912 *Canada inc. c. Landry*, 2011 QCCS 3297, aux paragraphes 260 à 266 et 276, dans laquelle la Cour détermine que la lettre d'intention est en fait une promesse.

³ *Fournier c. Villaggi*, 2011 QCCA 1869, au paragraphe 3.

⁴ *Marché Blais Inc. c. Daley Brothers Ltd.*, 2003 CanLII 33765 (QC CS), aux paragraphes 62 à 68.

Aidez-nous à bâtir...

Une maison pour Èva

Par Alain Patry, président de
l'APCHQ région Estrie



Offrez une meilleure vie à Èva

L'histoire d'Èva et de sa famille nous touche droit au cœur. Le 30 septembre 2015, Èva est née « en parfaite santé ». En décembre, elle a été hospitalisée, branchée de partout.

Prises de sang, ponctions lombaires, CT-Scan, IRM, EEG se sont succédés. L'inquiétude, l'angoisse, l'incompréhension et la peur de la perdre ont pris tout l'espace dans la vie de la famille de Catherine Roy et Jean-François Nadeau.

Le 23 mars 2016, le diagnostic tombait : Èva est atteinte d'une maladie rare, la mutation génétique spontanée du gène CDKL-5. Cela veut dire pour Èva : aucune motricité fine, elle ne mangera jamais seule ni ne pourra se déplacer par elle-même. Atteinte d'une déficience intellectuelle et d'autisme sévère, elle ne pourra pas communiquer avec les autres.

Son espérance de vie est à peu près normale. Cependant, il n'y a aucune amélioration prévisible de son état à long terme.

*Parce que la vie nous
a choqués, je vous invite
à poser un geste pour
offrir à Èva et sa famille,
une vie la plus normale
possible.*

Alain Patry



Faites partie de la grande famille d'Èva avec nous!

À l'avant : **Pierre Gauvin**, consultant en construction, **Alain Patry**, Gilles Patry inc., coprésident et maître d'œuvre de la campagne « Une maison pour Èva », et **Luc Demers**, ArchiTech Design.

À l'arrière : **Éric Fortier**, Isolation Normand Fortier, **Diego Zol**, Les Carrelages Mabec, **René Desrosiers**, excavateur, et **Sylvain Mathieu**, directeur général APCHQ Estrie.

Notre promesse à Èva

Nous avons fait une promesse à cette petite fille : celle de lui bâtir une maison pour qu'elle puisse s'épanouir et développer son plein potentiel. J'ai ainsi accepté d'être le coprésident de la campagne de financement du projet Une maison pour Èva, projet parrainé par l'APCHQ région Estrie.

Devenez partenaire du projet

Aidez-nous à construire une maison adaptée aux limitations d'Èva.

Communiquez avec **Sylvain Mathieu** :
819 563-9643
smathieu@apchq-estrie.com

Tout aide ou don* de votre part contribuera au succès du plus grand projet de vie de la famille Roy-Nadeau.

*Au nom des parents d'Èva,
Catherine et Jean-François, je vous
remercie profondément.*

Information :

[facebook.com/unemaisonpoueva](https://www.facebook.com/unemaisonpoueva)

Ce projet bénéficie aussi du soutien bénévole de nombreux amis et collègues des parents.

*Un reçu de bienfaisance peut être émis.

Les ponts thermiques, une porte d'entrée pour le froid !

Pour réduire la facture de chauffage, on doit prévenir les infiltrations d'air et remplir d'isolant les cavités des murs. On peut faire encore mieux : prévenir le phénomène des ponts thermiques.

Allons-y d'un exemple. Dans un édifice à condominiums, tous les étages reposent sur un plancher de béton qui se poursuit à l'extérieur pour chacun des balcons. Ceux-ci seront très solides, mais l'hiver, leur surface de béton captera le froid et le transmettra aux planchers des logements. Cette erreur de conception crée un pont thermique qui fait monter la facture de chauffage.

En raison de la conductivité thermique du béton, le plancher de ces balcons laisse échapper vers l'extérieur la chaleur des logements.

Pour prévenir cette déperdition de chaleur, il aurait fallu « briser » ces ponts thermiques, en rendant les planchers des balcons indépendants de ceux des logements.

MATÉRIAUX CONDUCTEURS

L'aluminium arrive au sommet du palmarès de la conductivité thermique. Touchez le châssis d'une fenêtre d'aluminium l'hiver et vous comprendrez rapidement qu'il n'améliore pas le bilan énergétique d'une maison. Le vitrage des fenêtres est lui aussi très peu isolant.

Les poutres d'acier qui soutiennent les planchers dans certaines maisons forment un pont thermique si elles se prolongent jusque dans l'enveloppe extérieure du bâtiment, ou jusque dans un garage non chauffé. À défaut de couvrir d'isolant les 120 premiers centimètres exposés à la chaleur de l'intérieur, l'humidité se condensera sur l'acier froid. À long terme, il peut rouiller.



Cette poutre d'acier au sous-sol se poursuit dans un garage non chauffé. Pour minimiser l'effet de pont thermique, on l'a recouvert de laine isolante. PHOTO : André Dumont

Les balcons soutenus par des poutres d'acier qui se prolongent sous les planchers intérieurs sont un autre bel exemple de pont thermique. Si leur portion intérieure n'est pas couverte d'un matériau isolant, du givre peut s'y former et des gouttes de condensation s'y déposer. À la longue, l'eau endommagera les matériaux.

MAISONS EN RANGÉE

Autre cas classique : dans une maison en rangée, on retrouve des murs mitoyens plus froids que les murs qui donnent sur l'extérieur ! Les murs extérieurs ont été bien isolés, mais il se trouve que la maison voisine est un peu plus profonde, de sorte que le mur mitoyen en blocs de béton se prolonge à l'avant ou à l'arrière. Le béton étant plutôt mauvais isolant, il fait pénétrer le froid.

BOIS ET VERRE

Le bois des charpentes peut être considéré comme un pont thermique. Entre deux montants de bois « 2 x 4 », la cavité est remplie de laine isolante de valeur R12. Les montants eux-mêmes n'ont qu'une valeur isolante d'environ R4. Le mur est donc plus froid vis-à-vis chaque pièce de bois. L'humidité peut se condenser en ces endroits, la poussière s'y coller et créer un milieu propice à la croissance des moisissures.

Ces cas de détérioration du bois et du gypse s'observent surtout quand la laine isolante a été mal placée et qu'un jeu d'air existe le long des montants.

Les normes d'aujourd'hui exigent l'utilisation de matériaux isolants d'un côté ou l'autre des montants des murs extérieurs, justement pour briser les ponts thermiques. À cette fin, on utilise souvent des panneaux de polystyrène expansé, bleus ou roses. ■

Développement du service de parrainage

Des représentants du comité La Relève de l'Association ont rencontré les responsables de Sherbrooke Innopole, soit l'organisme provincial qui chapeaute les programmes de mentorat et connu sous le nom de Réseau M.

Avec leur accord, nous pourrions bénéficier de leurs programmes de formation et de réseautage. Puisque le mentorat a un code d'éthique bien encadré, le Réseau M. s'impliquera dans la formation de nos parrains après que ceux-ci auront signé un code professionnel.

On proposera également une nouvelle forme de mentorat appelé le « Mentorat de groupe ». Ceci permettra aux parrainés

d'échanger sur leurs défis personnels quotidiens et de partager entre eux des façons de faire. Donc, deux formes de service pourront être offertes aux parrainés (groupe ou individuel).

Dans les prochains jours, on devra déterminer les paramètres pour le choix des parrains (expérience, crédibilité, personnalité), comment doit se faire le jumelage des candidats avec le parrain et la formation de ces derniers.

L'offre de ce service aux parrainés sera asserti de frais annuels afin de donner de l'importance à ce service et fidéliser le parrainé dans sa démarche.



Nicole Côté et David Lussier ont travaillé ensemble sur le nouveau service de mentorat. Monsieur Lussier est président du comité La Relève et Madame Nicole Côté est chargée de projet à l'APCHQ.

LES PROCHAINES ACTIONS

- 1) Établir la liste des parrains potentiels à travers le réseau APCHQ et la communauté d'affaires
- 2) Publiciser les documents d'information sur les cellules de parrainage
- 3) Rencontrer les futurs parrains
- 4) Organiser une rencontre avec les membres intéressés par ce service

Économisez sur votre assurance entreprise



Une offre pour les membres de l'APCHQ – Estrie

Bénéficiez d'un rabais de groupe exclusif sur l'assurance de votre entreprise et de vos véhicules commerciaux.

Demandez une soumission
1 866 363-4732
desjardinsassurances.com/apchq-estrie

 **Desjardins**
Assurances
Entreprises

Desjardins Assurances Entreprises désigne Desjardins Assurances générales inc. Certaines conditions peuvent s'appliquer.

DEVENIR ENTREPRENEUR

Cours RBQ pour l'exemption des examens

L'APCHQ, région de l'Estrie, vous offre un programme de formation spécialisée qui mène à l'obtention de votre licence d'entrepreneur! Pour une nouvelle licence, un nouveau répondant, un ajout de catégorie, sous-catégorie ou perfectionnement.

Administration

19 septembre au 5 novembre 2018
11 mai au 17 juin 2019

Gestion de la sécurité sur les chantiers

1^{er} au 19 décembre 2018
25 avril au 9 mai 2019

Gestion de projets de chantiers

7 août au 15 octobre 2018
8 janvier au 7 mars 2019

Exécution de travaux

27 octobre au 28 novembre 2018
23 mars au 23 avril 2019

AJOUT DE LA CATÉGORIE 6.1

Charpente de bois

13 au 24 octobre 2018
9 au 20 mars 2019

Pour toute information concernant les cours RBQ, contactez Josée Demers au 819 563-9643, poste 222 ou jdemers@apchq-estrie.com.

ASP-CONSTRUCTION

Le cours de santé et sécurité sur les chantiers de construction vous mène vers l'obtention de la carte ASP. Cette carte est obligatoire pour avoir accès à un chantier et nécessaire pour l'obtention d'une carte de compétence à la CCQ.

Le cours, d'une durée de 30 h, inclut le volet de formation SIMDUT (système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail)

N.B. : Les participants doivent être présents à tous les cours.

Dates de formations

17, 18 et 24, 25 novembre 2018

Pour toute information concernant les cours ASP, contactez Amélie Patoine au 819 563-9643, poste 224 ou service@apchq-estrie.com.

L'horaire des cours est disponible sur www.apchq.com

Les dates de formation sont sujettes à changements sans préavis.

AGA et Soirée du Président

27 septembre 2018
Club de golf Orford

Souper aux huîtres en collaboration avec la Chambre de commerce de Sherbrooke

24 octobre 2018
O'Chevreuil

Journée porte ouverte APCHQ et mise à jour obligatoire SIMDUT

8 novembre 2018
APCHQ

Voyage aux Îles Canaries

Du 22 novembre
au 2 décembre 2018

Party de Noël des membres et leurs employés

8 décembre 2018
Théâtre Granada



Formations

Rainville
TOUJOURS PRÊT, TOUJOURS PRÊS GAZ PROPANE

ROBERT GAGNON
Directeur de succursale

4589, boul. Bourque
Sherbrooke QC J1N 2G6

Tél. : 819 564-8296
Télééc. : 819 564-0730
rgagnon@gazpropanerainville.com

RBQ : 8247-3604

GÉNÉRAUX

Coffrage ML et Filles inc.

Line Laverdure
10, rue de la Verdure
Ste-Catherine-de-Hatley QC
JOB 1W0
819 437-4053

Construction Malia inc.

Pascal Lalumière-Brulotte
558, rue du Coudrier
Magog QC
J1X 5Z1
819 588-1675

9369-6011 Québec inc.

Sébastien Goguen
376, avenue du Parc
Sherbrooke QC
J1N 3M9
819 349-6291

Construction Ruël et Fils inc.

Francis Ruel
119, chemin Ruël
Westbury QC
JOB 1R0
819 679-9542

9381-7005 Québec inc.

Jean Gosselin
129, rue Principale Nord
Windsor QC
J1S 2E1
819 437-1370

SPÉCIALISÉS

9259-4373 Québec inc.

Éric Duchesne
1025, Virginie-Laflamme
Sherbrooke QC
J1E 0E1
819 565-3599

Excavation CJF inc.

Jean-François Poulin
5939, rue Joyal
Sherbrooke QC
J1N 1H1
819 347-5881

9361-2315 Québec inc.

Vincent Tétreault
280, chemin Tétreault
Magog QC
J1X 0H9
819 212-2474

9373-6221 Québec inc.

Finition Pro S.D.
Steve Dupont
277, rue St-Michel
Magog QC
J1X 4H7
819 345-0968

Pur Air Expert

Sylvain Forand
47, chemin Beaudry
Magog QC
J1X 5E9
819 943-9239





Toute une vie chez MRA



Le Programme d'assurances personnalisées de l'APCHQ

Le plus important programme privé au Québec pour les professionnels de la construction et de la rénovation avec un ensemble de protections unique au bénéfice des membres et incluant un avantage extrêmement apprécié : **Le remboursement des primes.**

- 1. Saviez-vous que...** au 30 septembre 2017, 791 assurés se sont partagés plus de 14 500 000 \$, soit en moyenne un boni à la retraite non imposable de plus de 18 000 \$ chacun?
- 2. Saviez-vous que...** le programme d'assurance salaire vous garantit les meilleurs taux fixes et garantis disponibles sur le marché?
- 3. Saviez-vous que...** près de la moitié des Canadiens croient qu'une invalidité arrive rarement? Pourtant 3,8 millions de Canadiens ont été invalides en 2012 (source : Statistiques Canada)?
Un Canadien sur trois prendra un congé de plus de 90 jours pour des raisons d'invalidité avant l'âge de 65 ans?
- 4. Saviez-vous que...** le programme offre également une protection en accident-maladie complémentaire jusqu'à 90 ans et l'assurance voyage jusqu'à 80 ans?
- 5. Saviez-vous que...** les primes de l'assurance salaire sont présentement moins élevées qu'en 2002 ?

Ce n'est certainement pas un hasard si le programme de l'APCHQ a un tel succès. Il se doit d'être toujours le plus avantageux pour les membres. Renseignez-vous, vous serez agréablement surpris des résultats.



Téléphone : 1 800 363-5956 • 514 329-3333 • Télécopieur : 514 328-1173
Courrier électronique : info@cabinetmra.com
Visitez notre site internet au cabinetmra.com